

Dammann Frères sanctionné pour avoir limité la liberté tarifaire de ses distributeurs

Publié le 03 décembre 2020

Le fabricant de thé
Dammann Frères
sanctionné pour avoir limité la liberté tarifaire de ses distributeurs.
La pratique s'appuyait sur 3 éléments

Autorité de la concurrence

Une diffusion de prix « conseillés », mais en réalité imposés, aux distributeurs

Une surveillance des prix réalisée par Dammann et ses distributeurs

Des mesures de représailles en cas de non-respect des consignes tarifaires

Un fabricant peut fixer les prix de vente à ses distributeurs dans le cadre d'un circuit de distribution intégré. En revanche, si ses produits sont vendus dans un circuit de distribution reposant sur des distributeurs indépendants, alors ces derniers doivent être libres de fixer les prix de revente des produits.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité de la concurrence sanctionne les thés Dammann Frères pour avoir imposé, à ses distributeurs, les prix de vente de ses produits vendus en ligne

[Lire le communiqué](#)